

**Compte-Rendu du Conseil d'École du mardi 7 février 2017**

**Étaient présents :**

Les enseignantes : Mme Dupré Mélanie (PS-MS), Mme Laroche Laëticia (GS-CP), Mme Chowaniec Clothilde (CE1-CE2), Mme Sicre Aurore (CM1-CM2)

Pour les municipalités : Fontaine : M. Papinaud (Maire), Mme Besançon, Mme Moyon, M. Dieudonné

Voisines : Mme Grégoire (Maire), M. Ganet, M. Caffelaire

Les parents délégués : Mme FESTES, Mme Andrieu-Evesque, Mme Hermans, M. Bertrand, Mme Barbey, Mme Meunier

**Étaient absents (excusés)**: Mme Tessier (Inspectrice de l'Education Nationale), M. Gallego, M. Perrigault

**Début du conseil d'école : 18h05**

**1. Modifications au sein de l'équipe de Fontaine la Gaillarde**

En raison de l'accident d'Amandine DUMONT, l'Inspectrice de l'Education Nationale de Sens 1 a demandé à Mélanie DUPRÉ d'occuper les fonctions de direction de l'école de Fontaine la Gaillarde.

Il est prévu que Laëticia LAROCHE remplace Amandine DUMONT pendant toute la durée de son arrêt.

**2. PPMS : mise à jour, exercices et lecture de la lettre d'une famille**

Lecture d'un courrier rédigé par la famille Decherf, qui se questionne sur le bien-fondé de toutes les mesures de sécurité mises en place à l'école et qui s'oppose à un exercice d'intrusion inopiné à l'école de Fontaine.

■ Tout d'abord, les enseignantes expliquent qu'elles ont des directives à suivre en tant que fonctionnaires de l'Etat et font référence à plusieurs textes.

■ Lecture des premières lignes d'un courrier adressé aux enseignants par Mme l'Inspectrice d'Académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne :

« Dans le cadre des mesures de sécurité mises en œuvre depuis la rentrée, il est demandé à chacun et à chacune de connaître et de respecter les consignes ministérielles afin d'améliorer le niveau de sécurité dans les écoles.

L'application d'une « vigilance renforcée » conduit désormais les enseignants des écoles maternelles à repenser l'entrée et la sortie des élèves au début et à la fin de chaque demi-journée. »

« Une mise en œuvre progressive pourra [...] être envisagée :

- Le changement concernera au plus vite les élèves scolarisés en moyenne et en grande sections ;
- Il s'appliquera à la rentrée des congés de la Toussaint aux enfants scolarisés en petite et toute-petite section. »

■ L'équipe enseignante expose ensuite les exercices de sécurité à réaliser pendant l'année (demandes provenant de l'Assistant / conseiller de prévention hygiène et sécurité, datant de décembre 2016) :

- 2 exercices incendie

Un exercice a déjà été effectué dans chaque école.

- 1 exercice PPMS

Chaque équipe a réfléchi à la mise en sécurité des élèves en cas de risque majeur. Les boîtes d'urgences PPMS sont vérifiées chaque année et complétées si besoin.

- 1 exercice attentat / intrusion en présence d'un référent sûreté

Un exercice intrusion a été réalisé dans chaque école.

Guide des directeurs, sécurité des écoles : « Pour les plus jeunes, en maternelle et en élémentaire, le terme d'« attentat intrusion » n'est pas utilisé, les exercices sont courts et progressifs et se font sous forme de jeux : il faut « se cacher » et jouer au « roi du silence » par exemple. Aucun exercice n'inclut l'usage d'armes factices ».

A Fontaine, un gendarme est venu pendant l'année 2015-2016, hors temps scolaire, afin de conseiller l'équipe enseignante quant à la marche à suivre en cas d'intrusion. C'est lui qui a déterminé le lieu de confinement. Il était présent lors de l'exercice de l'année dernière afin de constater sa mise en place et de pouvoir répondre aux questions des enfants. L'exercice de cette année a été réalisé en présence de M. Papinaud uniquement. Quelques points restent à améliorer.

A Voisines, un exercice intrusion a également été réalisé, comme demandé, avant les vacances de la Toussaint mais sans la présence d'un gendarme, qui était trop sollicité pendant cette période. L'exercice doit donc être refait, avec l'intervention cette fois d'un gendarme, qui pourra répondre aux questions des enfants et aider à adapter l'exercice en fonction de la configuration de l'école. La date de cet exercice sera communiquée aux parents par le biais du cahier de liaison.

■ Il est rappelé que ces exercices obligatoires sont toujours annoncés aux élèves et à leurs familles, en référence au guide sécurité des écoles à l'attention des parents : « Vous êtes informés de la date et des conditions de mise en œuvre de ce type d'exercice. » ; « L'objectif est d'aboutir, par des exercices répétés et progressifs, à une posture adéquate dans le cadre de cet exercice, en veillant à éviter, dans les exercices de préparation, tout scénario anxiogène. »

■ Puisque les enfants et les familles doivent être prévenus et puisque un seul exercice intrusion doit être effectué, l'exercice inopiné émis lors du premier conseil d'école ne se fera donc pas.

■ Les enseignantes peuvent mettre à disposition des parents qui le désirent le guide des parents d'élèves - Sécurité des écoles, publié par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

### **3.Projet d'école**

L'équipe enseignante a fait le bilan du projet d'école 2011-2014, prolongé jusqu'à 2016. Un nouveau projet d'école devra être rédigé pour les années 2017-2020. Il sera présenté lors du 3<sup>ème</sup> conseil d'école.

Un point sur l'accueil des futurs PS en fin d'année scolaire sera développé, avec une réflexion sur l'accueil des parents dans le cadre des mesures de sécurité.

### **4.Sorties, manifestations, rencontres entre les deux écoles, projets de fin d'année**

Fontaine la Gaillarde :

- Carnaval au sein de l'école, date et organisation à prévoir (accueil des parents ?).

- Rencontre inter génération avec le club la Gaillarde, au mois de juin. Les élèves proposeront une ébauche du spectacle présenté lors de la kermesse. Un goûter sera offert par le club.

- Projet jardinage : M. Caffelaire est d'accord pour aider à préparer le terrain avant de réaliser les plantations.

- Sortie de fin d'année à déterminer.

Voisines :

- Reprise des sorties sportives pour les deux classes : lutte, athlétisme et orientation.
- Carnaval dans la cour, sans défilé.
- Mise en place d'un programme spécial pour la dernière semaine, à déterminer.
- Liaison CM2-6<sup>ème</sup> : visite au collège faisant suite à un projet (venue d'un professeur de collège à l'école puis rencontre au collège et travail avec les collégiens).
- Classes découvertes :

CM1-CM2, du 20 au 24 mars, à Allevard (50 km de Grenoble et Chambéry). Une réunion d'information est prévue le 10 février 2017.

CE1-CE2, du 10 au 14 avril. Des parents se sont portés volontaires pour le montage et le démontage du chapiteau, les 9 et 14 avril. Durant la semaine, les élèves essaieront différentes activités, choisiront celle qui leur plaît le plus puis prépareront un numéro collectif ou individuel en vue d'une représentation pour clôturer la classe cirque.

L'équipe pédagogique a comme projet de redynamiser le regroupement.

- Une visite des CP sera organisée à Voisines avant leur rentrée au CE1.
- L'exposition des travaux des élèves sous forme de grande lessive sera mutualisée au même endroit. Les modalités sont à prévoir.

Les représentants de parents d'élèves demandent si le carnaval se fêtera à la même date dans les deux écoles ? Si les deux écoles vont se réunir pour fêter carnaval ? S'il y aura une vente des fleurs ?

Il semble compliqué de réunir les élèves des deux écoles pour fêter carnaval compte tenu de l'écart d'âge des enfants (risques de bousculades, organisation de jeux adaptés à prévoir). La date ne sera pas forcément la même pour les deux carnivals. La vente de fleurs ne se fera pas à Voisines et est en cours de réflexion à Fontaine.

### **5.Point sur la kermesse**

- Date : samedi 24 juin 2017
- Confirmation du lieu de la kermesse : terrain à côté du préfabriqué et scène dans la cour de l'école. En cas de mauvais temps, la salle des fêtes est mise à disposition des deux écoles.
- Les enseignantes demandent de quelle sono elles vont pouvoir disposer. M. Papinaud précise que la sono de Fontaine est toujours en panne et semble ne pas pouvoir être réparée. Mme Meunier suggère de la faire réparer chez M. Oget à Rosoy. Mme Moyon propose de prêter la sono du centre culturel.

La parole est donnée aux représentants de parents d'élèves.

Les représentants de parents de l'école de Fontaine se sont rencontrés pour réfléchir à la kermesse. Une deuxième rencontre est prévue avec les représentants de parents d'élèves de Voisines et un retour, avec les enseignantes. Idées proposées :

- Renouveler les stands.
- Décaler l'heure de début de kermesse au milieu d'après-midi pour pouvoir proposer un repas le soir. La Mairie et le centre culturel de Fontaine seraient d'accord pour prêter tables et bancs.
- Augmenter le prix des jeux.
- Diminuer le nombre de stands.

Mme Sicre attire l'attention sur le fait que s'il y a moins de stands, les enfants attendront plus longtemps aux stands. C'est une bonne idée de proposer de nouveaux stands mais il faut conserver les « indémodables ».

Deux écuries vont être recontactées pour savoir si le stand poney peut être conservé.

Il n'y aura pas besoin de racheter de petits lots mais il faudra rapidement penser au démarchage pour obtenir des lots plus importants.

-Pour inciter les parents à aider pour l'organisation de la kermesse, l'idée est émise d'offrir en remerciement une carte ou quelques cases de jeux.

-Les représentants de parents d'élèves proposent de créer une page Facebook pour les deux écoles afin de communiquer au sujet de la kermesse notamment. Il y aurait interdiction d'y mettre des photos et la gestion des publications se ferait par l'administrateur du site.

Les représentants de parents d'élèves souhaitent faire passer un sondage aux familles dans l'idée d'organiser des ventes qui rapporteraient de l'argent à la coopérative scolaire. Mme Dupré s'est renseignée auprès de la conseillère pédagogique pour savoir si de telles ventes sont permises. Les parents peuvent vendre au profit de la coopérative d'école mais avec l'annonce faite d'un projet éducatif. D'autre part, si les parents ne se sont pas constitués en association type 1901, la décision de vendre ou de faire telle ou telle action revient à l'équipe enseignante.

La question de la constitution d'une association de parents d'élèves est donc de nouveau évoquée. Cela semble relativement compliqué et onéreux et obligerait les parents à organiser plusieurs manifestations dans l'année.

Un point est fait sur les responsabilités lors de la kermesse. La conseillère pédagogique a précisé à Mme Dupré que pour une kermesse hors temps scolaire, en l'absence d'association de parents, c'est la Mairie qui est responsable. Elle doit donc être d'accord pour cette kermesse en précisant

que la logistique et l'organisation est à la charge de l'équipe pédagogique. M. Papinaud refuse cette responsabilité.

## **6.Bilan des coopératives scolaires**

Coopérative de Fontaine la Gaillarde : actuellement 1264.96 euros.

L'école est dans l'attente de la subvention de Noël de Fontaine la Gaillarde (180 euros). Pour cette même subvention, il y a 20 euros d'écart entre la somme prévue et la somme versée par Voisines, qui correspondent aux deux élèves arrivées au mois de novembre. Mme Grégoire informe que la modification a été faite après information.

Soit : 1464.96 euros

Coopérative de Voisines : actuellement 8936.31 euros

Après le paiement de la classe découverte, il restera 1169.31 euros.

L'école de Voisines est en attente du paiement de la subvention de Noël (210 euros) et de celle pour les classes découvertes (1500 euros). Mme Sicre s'interroge sur le paiement des subventions des enfants bénéficiant d'une dérogation. Cette décision relevant des mairies, elle rappelle que les sommes ne doivent pas rester à la charge de la coopérative. Il faudra donc que les mairies s'accordent entre elles et avec Les Clérimois.

## **7.Demandes aux Mairies**

Fontaine la Gaillarde :

- Avec la mise en place des nouveaux programmes pour les cycles 2 et 3, il est possible que des achats de manuels et/ou fichiers soient envisagés par le/la collègue de CP pour la rentrée 2017.

- L'équipe de Fontaine la Gaillarde se questionne sur la possibilité, lorsque la nouvelle Mairie sera construite, de disposer de l'actuelle Mairie pour

installer la garderie et d'utiliser cette salle pendant les journées de décharge de direction. M. Papinaud explique que la garderie ne pourra pas y être installée pour des raisons d'accessibilité. Par contre, une salle pourra être mise à disposition des enseignants.

- Les enseignantes remercient la Mairie de Fontaine la Gaillarde pour l'achat d'un ordinateur portable, la réparation du trampoline et les petits travaux effectués tout au long de l'année.

Voisines :

Les enseignantes expliquent que le matériel informatique fonctionne mal et se questionnent sur l'intérêt de garder le prestataire qui s'en occupe.

Elles demandent à la Mairie de Voisines si elle peut investir dans un vidéoprojecteur afin de s'adapter aux nouveaux programmes. La Mairie leur demande d'examiner leurs besoins et de les leur faire connaître. Il est convenu de recevoir différents prestataires pour informations.

### **8.Précisions sur les temps périscolaires (garderie du matin et NAP)**

Une rencontre a eu lieu au mois de décembre 2016 entre l'équipe de Fontaine la Gaillarde, les représentants de parents de l'école de Fontaine la Gaillarde, les représentants des affaires scolaires de la Mairie et Mme Besançon. Mr Papinaud et Charline n'ont pas pu être présents.

Il a été question de mises au point sur les modalités d'accueil des enfants avant et après le temps scolaire. Une note a été distribuée aux familles pour préciser ce fonctionnement. Une modification a été apportée par voie d'affichage sur l'heure à laquelle venir chercher les enfants pris en charge pendant le temps des NAP sans y avoir été inscrits.

M. Papinaud précise que l'inscription aux NAP se fait pour trois mois et que pour tout enfant présent aux NAP sans y avoir été inscrit, une heure de garderie sera facturée.

### **9.Pont de l'Ascension**

L'Ascension est le jeudi 25 mai 2017. Un pont est prévu le vendredi 26 mai 2017. Cette information est écrite depuis la rentrée scolaire dans les cahiers de liaison.

### **10.Questions diverses des parents : incivilités**

- Tout d'abord, une lettre envoyée à la mairie fait part de plusieurs soucis.

Une voiture se gare systématiquement sur la place handicapée quand d'autres places sont libres et ce même véhicule se gare aussi trop régulièrement à la place du car ou en « dépose rapide » à contresens devant l'école, générant des risques d'accidents. Ensuite, ce même courrier dénonce la dangerosité de la sortie du mercredi midi. En effet, il y a sur un espace très restreint un nombre considérable de véhicules et d'enfants (arrivée du bus des enfants scolarisés à Fontaine, sortie des primaires) si l'on y ajoute des véhicules en double file qui bloquent la circulation, des enfants ou des familles qui repartent, traversent devant ou derrière le car, slaloment entre les véhicules, on obtient un lieu hautement dangereux.

Il est donc convenu que la Mairie demande à la gendarmerie de venir constater.

- Ensuite, une élève de l'école de Voisines s'est fait malmener dans la cour. Après plusieurs jours, elle en a parlé à ses parents qui ont informés les enseignantes et ont demandé comment le harcèlement pouvait être pris en compte à l'école. Les enseignantes travaillent régulièrement sur les règles de vie à l'école, sont attentives dans la cour et se sont renseignées sur la manière de gérer le harcèlement. Elles pensent faire appel à la gendarmerie qui propose des interventions ponctuelles pour expliquer ce qu'est le harcèlement et quels en sont les risques.

**Fin du conseil d'école : 20h05**